

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 881-21 autorisant un emprunt de trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille dollars (3 587 000 \$) pour la surveillance et les travaux de reconstruction des rues d'Auteuil et de Beauport, à partir de l'intersection de la rue d'Auteuil jusqu'au 5185, rue de Beauport, incluant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de chaussée et de bordures et trottoirs et d'éclairage a été adopté comme suit:

- | | |
|--|------------------|
| - Avis de motion: | 14 décembre 2021 |
| - Dépôt du projet de règlement | 14 décembre 2021 |
| - Adoption: | 18 janvier 2022 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: | 14 avril 2022 |
| - Entrée en vigueur: | 29 avril 2022 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en faisant une demande par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 29 avril 2022



Danièle Chevrette, directrice générale
Greffière par intérim